



## **Rapport d'évaluation de la demande de sous-catégories 2.1, 2.3, 2.4, 3.1, 3.12, 3.14, catégorie B**

**N° de la demande :** 2018-2375  
**Demande :** Composition de la nouvelle préparation commerciale – garantie, nom et proportion des produits de formulation; Étiquette de la nouvelle préparation commerciale – augmentation ou diminution du taux d'application, nouveau site ou hôte et classifications  
**Produit :** Troyguard IP99  
**Numéro d'homologation :** 33510  
**Ingédients actifs (i. a.) :** Butylcarbamate de 3-iodo-2-propyn  
**Numéro de document de l'ARLA :** 3017271

### **Objectif de la demande**

L'objectif de cette demande était d'homologuer un nouvel agent de conservation matériel, le Troyguard IP99, pour contrôler les champignons dans les produits de nettoyage ménagers ainsi que dans les détergents à lessive et les additifs.

### **Évaluation chimique**

Troyguard IP99 est conçu sous forme de solution contenant du butylcarbamate de 3-iodo-2-propyn à une concentration de 99 %. Ce produit final a une masse volumique de 1,51 à 1,57 g/ml. On a fourni les données nécessaires sur la composition chimique de Troyguard IP99.

### **Évaluations de santé**

Troyguard IP99 a une toxicité légèrement aiguë par voie orale et par inhalation et une faible toxicité aiguë par voie cutanée. Troyguard IP99 est légèrement irritant pour la peau, mais il est considéré comme étant corrosif pour les yeux et il a un potentiel de sensibilisation cutanée.

L'utilisation de Troyguard IP99 comme agent de conservation de matériaux dans les produits de nettoyage et les détergents à lessive et additifs ne devrait pas entraîner d'exposition potentielle professionnelle, résidentielle ou d'observateur au cours de l'utilisation homologuée de ce produit actif. On ne prévoit pas de risques préoccupants lorsque les travailleurs respectent le mode d'emploi de l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle, comme il est indiqué sur l'étiquette.

Cette demande ne nécessitait pas d'évaluation de l'exposition alimentaire.

### **Évaluation environnementale**

L'utilisation de Troyguard IP99 comme agent de conservation de matériaux est conforme au modèle d'utilisation actuellement homologué du butylcarbamate de 3-iodo-2-propyn. Par conséquent, on ne s'attend pas à ce qu'il y ait des risques supplémentaires provenant de l'utilisation de Troyguard IP99. L'étiquette comprend toutes les précautions, les dangers et les directives environnementaux requis pour l'énoncé d'utilisation, ce qui atténue adéquatement les risques pour l'environnement.

### **Évaluation de la valeur**

Troyguard IP99 a été comparé à un produit précédemment homologué et on l'a appuyé du point de vue de la valeur.

### **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a effectué une évaluation des renseignements fournis et a constaté que ces derniers étaient adéquats pour appuyer l'homologation de Troyguard IP99.

### **Références**

Aucune

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2019

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.